

## **RESOLUTION**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25.09.2014**

### **Exposé des motifs**

**Lors de la présentation du dossier du réaménagement du Parc Louis-Bertrand et de son crédit d'étude voté lors de la séance du Conseil Municipal du mois de juin 2014, l'information d'un PLQ en étude situé dans le périmètre adjacent a été évoquée.**

**A priori pas d'implication directe entre ces deux dossiers.**

**A la rentrée des informations lacunaires et contradictoires sont arrivées aux oreilles de différents Conseillers municipaux.**

**En effet, le projet de PLQ a un impact direct sur le périmètre global de ce dossier puisque le chemin du Bac séparant actuellement les deux projets ne tiendrait plus ce rôle de frontière séparative mais d'une désaffectation réunificatrice des deux projets.**

**Cette information était en possession d'au moins un Conseiller Administratif, mais pas de transmission ni de réaction face à ce nouvel élément d'une importance capitale.**

### **DEMANDE DE LA RESOLUTION**

**Nous demandons que le Conseil Administratif stoppe le crédit d'étude du réaménagement du Parc Louis-Bertrand et incorpore ce point lors d'une prochaine séance de la Commission de l'Aménagement et ce d'une manière conjointe à celle de l'Environnement qui traite le dossier suscité, afin que tous les Conseillers Municipaux et tous les partenaires aient toutes les informations qui pourraient impacter ce périmètre.**

**Cedric Annen**

**Le 25.9.2014**

---

*Conseil municipal du 25 septembre 2014  
Résolution acceptée par 24 oui, 3 non, 0 abstention*